



2019-01-01

DECISION

Objet : Signature d'un avenant au marché N°2018000006 « Conditionnement, enlèvement, transports et traitements des déchets diffus spécifiques hors filière ECoDDS »

Le Président du SITOM SUD GARD,

VU les articles L.2122-22, L2122-23 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales;

VU la délibération du Comité Syndical en date du 25 juin 2014 donnant délégation à Monsieur le Président, pendant la durée de son mandat, dans le cadre des articles L.2122-22, L.5211-2 et L.5211-10 du C.G.C.T., pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de travaux, fournitures et services d'un montant inférieur aux seuils de procédure formalisée en vigueur ainsi que toute décision concernant leurs avenants, quel que soit le pourcentage d'augmentation, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU la délibération n°DL18026 en date du 10 septembre 2018 autorisant Monsieur le Président à signer le marché n°2018000006 relatif au « conditionnement, enlèvement, transport et traitement des déchets diffus spécifiques hors filière EcoDDS » avec la société TRIADIS Services pour un montant de 9617.50€ HT mensuel (montant DQE) ;

Considérant que la composition du kit de collecte fourni est désormais complétée par une palette en bois pour la manutention et le transport en plus du contenant initial ;

Considérant que le prix du kit s'en trouve modifié et qu'il s'élève à 90€HT au lieu des 70 € prévu sur le marché initial.

DECIDE

Article 1 : De signer un avenant au marché N°2018000006 « Conditionnement, enlèvement, transports et traitements des déchets diffus spécifiques hors filière ECoDDS » fixant désormais le prix du kit de collecte à 90 € HT.

Article 2: De mettre en concordance le bordereau de prix unitaire pour les articles suivants :

- Curage de colonne à huile avec pompage du fond de cuve : 290€ HT (deux cent quatre-vingt-dix euros) ;
- Traitement du produit pompé : 0.280 € HT/kg (vingt-huit centimes d'euros / kg).

Article 3 : Le présent acte sera inscrit au recueil des actes administratifs du SITOM Sud Gard et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet du Gard et au Comptable public de la Trésorerie de Nîmes.

Article 4 : Le présent acte est susceptible dans un délai de deux mois à compter de son affichage, publication ou notification, d'un recours gracieux auprès du Président du SITOM Sud Gard ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nîmes. Le recours gracieux est suspensif du délai de recours contentieux, mais n'est pas suspensif de l'application du présent acte.

Article 5 : Le Directeur Général des Services et le Comptable public de la Trésorerie de Nîmes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'exécuter la présente décision.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-253002950-20190212-DEC20190101-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/02/2019
Affichage : 14/02/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

Fait à Nîmes, le 12 février 2019,

Le Président du SITOM Sud Gard,
Hervé GIELY





MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N° 1 AU MARCHÉ N°2018000006¹

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Sitom Sud Gard

« Le Marc Aurèle » 67 Avenue Jean Jaurès – 30900 NIMES

Tél 04.66.04.71.50.

Fax : 04.66.04.71.54.

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

TRIADIS Services

Impasse René Gomez – ZI du Capitol

34420 VILLENEUVE LES BEZIERS

Tél. 04.67.76.13.19.

Siret : 384 545 281 00097

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

○ **Objet du marché public ou de l'accord-cadre :**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre. En cas d'allotissement, préciser également l'objet de la consultation. En cas d'accord-cadre, indiquer l'objet de ce dernier.)

Conditionnement, enlèvement, transports et traitement des déchets diffus spécifiques hors filière EcoDDS

○ **Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre :** 21 septembre 2018

○ **Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre :** 3 ans.

○ **Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :**

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'Économie.

D - Objet de l'avenant.

Les Modifications introduites par le présent avenant :

(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public ou l'accord-cadre par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

- 1- Dans le cadre de la collecte des déchets contenant de l'amiante, la composition du kit de collecte fourni par le prestataire est complétée par une palette en bois pour la manutention et le transport, en plus des EPI et du contenant (big/bag) déjà compris dans le kit initial.

Le bordereau des prix unitaires est modifié pour correspondre à la nouvelle description de l'article qui s'entend :

Fourniture d'un kit pour la collecte d'amiante : EPI + contenant + palette de manutention

Composition du kit :

- 1 combinaison étanche souple taille XL – catégorie 3 type 4,5,6
- 1 paire de lunettes à ventilation indirecte
- 1 masque anti poussière FFP3 à valve
- 1 paire de gants nitrile verts taille homme
- 1 paire de sur-bottes étanches et souples de taille unique
- 1 sac avec marquage amiante pour le conditionnement des articles après utilisation de type big-bag ou dépôt bag (dimensions : 1100x900 ou 1060x1560x460)
- 1 rouleau d'adhésif PVC marqué « attention contient de l'amiante » 5x10 m
- 1 plomb pour sceller l'ouverture avant transport
- 1 palette bois de dimension adapté au contenant (big bag ou dépôt bag)

Le prix unitaire du kit est donc modifié et s'élève à : 90 € HT par unité.

- 2- Le bordereau des prix unitaires est mis en concordance pour les articles suivants :

- Curage de colonne à huile avec pompage du fond de cuve : forfait – 290 € HT – deux cent quatre-vingt dix euros
- Traitement du produit pompé : 0,280 € HT / kg – vingt-huit centimes d'euros par kg


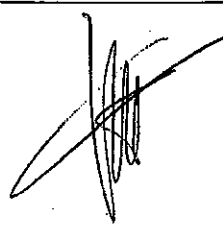
Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :

(Cochez la case correspondante.)

NON, aucune sur le devis quantitatif estimatif initial du marché OUI

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
 <p>Triadis services Séché global solutions SAS au capital de 3 808 510 €uros Siret 384 545 281 00097 Impasse René Gomez - ZI du Capiscof 34420 Villeneuve-les-Béziers Tél : 04 67 76 13 19 - Fax : 04 67 62 29 72</p>	Béziers 21/10/19	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

A NIMES , le

Signature
Le Président du SITOM Sud Gard
Représentant le pouvoir adjudicateur
Hervé GIELY

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)